



BARÈME HONORAIRES DE TRANSACTION (HORS VEFA)

Le barème ci-dessous mentionne les tarifs maximums pratiqués par Human Immobilier Commerce

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 50 000 €	5 000 €
De 50 000 à 150 000 €	8 %
De 150 000 à 250 000 €	7 %
De 250 000 à 500 000 €	6 %
De 500 000 à 700 000 €	5 %
700 000 € et +	4 %

- En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du professionnel ayant reçu le mandat initial.
- La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle, uniquement à la baisse, pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente, conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017.
- Human Immobilier Commerce n'est pas habilitée à rédiger un avant-contrat sans l'intervention d'un notaire, huissier ou avocat. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.



BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION

HORS ZONES TENDUES	ZONES TENDUES	EN ZONES TRÈS TENDUES
<u>À la charge du propriétaire :</u> Location nue : 1 mois de loyer hors charges HT Location meublée : 1 mois de loyer charges comprises HT	<u>À la charge du propriétaire :</u> Location nue : 1 mois de loyer hors charges HT Location meublée : 1 mois de loyer charges comprises HT	<u>À la charge du propriétaire :</u> Location nue : 1 mois de loyer hors charges HT Location meublée : 1 mois de loyer charges comprises HT
<u>À la charge du locataire :</u> 8,07 € TTC/m² • Visite : 4 € TTC/m ² • Dossier : 2 € TTC/m ² • Bail : 2 € TTC/m ² + État des lieux : 3,03 € TTC/m ²	<u>À la charge du locataire :</u> 10,09 € TTC/m² • Visite : 6 € TTC/m ² • Dossier : 2 € TTC/m ² • Bail : 2 € TTC/m ² + État des lieux : 3,03 € TTC/m ²	<u>À la charge du locataire :</u> 12,10 € TTC/m² • Visite : 6 € TTC/m ² • Dossier : 3 € TTC/m ² • Bail : 3 € TTC/m ² + État des lieux : 3,03 € TTC/m ²
Garages, Parkings et Locaux commerciaux : 20 % TTC du loyer annuel à la charge du preneur		

Depuis le 15 septembre 2014, les honoraires dus par le locataire sont plafonnés et varient selon la zone géographique et la taille du logement (Loi ALUR – décret N°2014-890).

BARÈME HONORAIRES DE GESTION

En partenariat avec Ma Gestion Locative, nous vous proposons une formule de gestion immobilière afin de sécuriser vos investissements immobiliers.

Prestations Human Immobilier Commerce via Ma Gestion Locative	
Mise en place du mandat de gestion	✓
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓
Délivrance d'une quittance de loyer	✓
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par e-mail	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓
Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓
Émission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓
Accès à un extranet dédié	✓
Garantie Loyers Impayés : disponible	✓

Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant. 100 % déductibles des revenus fonciers. TVA : 20 % (sauf DOM-TOM 8,50%).

LOYERS	HONORAIRES TTC	Garages & Parkings 12 % HT des encaissements
Loyers hors charges inférieurs à 1 000 €	8 %	
Loyers hors charges supérieurs à 1 000 €	7 %	